



Doc. 1

Préfecture de Police

Direction de la Police Générale  
Sous -Direction de la Citoyenneté  
Et des Libertés Publiques  
Bureau des Naturalisations

PARIS 04EME, 20/02/2012

Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

75015 Paris 15ème

[REDACTED]  
[REDACTED]  
(RAPPELER CE NUMERO DANS TOUTE  
CORRESPONDANCE)  
[REDACTED]

Monsieur,

Vous avez formulé une demande en vue d'acquérir la nationalité française. Après examen de votre dossier, je vous informe que vous ne remplissez pas les conditions de recevabilité fixées par l'article 21-27 du code civil dont le texte figure au verso de cette décision, car vous êtes en situation irrégulière au regard des lois et des conventions relatives au séjour des étrangers en France.

En effet, vous ne disposez actuellement d'aucun titre de séjour.

En conséquence, il ne m'est pas possible d'accorder une suite favorable à votre demande.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de Police et par délégation  
Pour le Directeur de la Police Générale  
L'adjoint au chef du 1<sup>er</sup> bureau

Sidonie DERBY - K 2

REÇU NOTIFICATION A :

Date :

Signature :

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, dans les conditions précisées au verso.